



Número de Révision: 004.0

Date de sortie: 11/01/2018

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|---------|
| Désignation de l'article: | LePage No More Drafts Removable Sealant | Numéro IDH: | 1732921 |
| Type de produit: | Etanchéification | Région: | Canada |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Votre contact: | |
| Raison sociale: | Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3 | Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: www.henkelna.com | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE | |
|--|---|
| ATTENTION: | LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER. RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE. |

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|---|---------------------|
| LIQUIDE INFLAMMABLE | 3 |
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |
| CANCEROGENICITE | 2 |
| TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE | 3 |
| TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES | 2 |

| PICTOGRAMME(S) |
|----------------|
| |

Conseils de prudence

Prévention:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Numéro IDH: 1732921

Nom du produit: LePage No More Drafts Removable Sealant

| | |
|----------------------|---|
| Intervention: | En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone. |
| Stockage: | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. |
| Élimination: | Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux. |

4 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue.

4 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|------------------------|------------|----------|
| Solvant Stoddard | 8052-41-3 | 20 - 30 |
| Xylenes | 1330-20-7 | 10 - 20 |
| Ethylbenzene | 100-41-4 | 5 - 10 |
| 1,2,4-Trimethylbenzene | 95-63-6 | 1 - 5 |
| Naphthalene | 91-20-3 | 0.1 - 1 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec la peau: | Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Consulter un médecin. |
| Symptoms: | Voir la section 11. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié: | Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Le courant d'eau dirigé dans le feu peut causer un moussage avec dispersion subséquente des flammes. |

Feu inhabituel ou risques d'explosion:

Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Les produits de combustion et de décomposition peuvent être toxiques. Les récipients vides conservent des résidus de produits; observer les signaux de danger et manipuler les récipients vides comme s'ils étaient pleins. Ne pas couper, souder, percer, meuler ou exposer les contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'ignition.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Emanations et fumées âcres. Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Endiguer la matière déversée lorsque possible. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Rincer l'aire avec de l'eau pour éviter les traces de résidus. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage:

Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Nettoyer le résidu avec une eau savonneuse. Laisser se solidifier. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter toute source d'allumage au cours de la manipulation et de l'entreposage de ce matériau. Garder au frais selon les directives indiquées sur l'étiquette. Porter un équipement protecteur au cours de la manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une ventilation adéquate. Les contenants devraient être mis à la terre et mis à la masse du contenant récepteur.

Stockage:

Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|-----------------------------|--|-----------|-------|
| Solvant Stoddard | 100 ppm TWA | 500 ppm (2,900 mg/m ³) PEL | Rien | Rien |
| Xylenes | 100 ppm TWA 150 ppm STEL | 100 ppm (435 mg/m ³) PEL | Rien | Rien |
| Ethylbenzene | 20 ppm TWA | 100 ppm (435 mg/m ³) PEL | Rien | Rien |
| 1,2,4-Trimethylbenzene | 25 ppm TWA | Rien | Rien | Rien |
| Naphthalene | 10 ppm TWA (PEAU) | 10 ppm (50 mg/m ³) PEL | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

| | |
|---------------------------------|---|
| Protection respiratoire: | Si l'exposition personnelle ne peut pas être contrôlée en dessous des limites applicables par ventilation, porter un appareil de protection respiratoire anti-vapeurs/particules organiques bien ajusté approuvé par NIOSH. |
| Protection des yeux: | Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. |
| Protection de la peau: | Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Gants recommandés : caoutchouc ou néoprène. |

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur: | Clair |
| Odeur: | Doux |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non applicable |
| Pression de vapeur: | 22.7 mm/hg (20 °C (68°F)) |
| Point / zone d'ébullition: | Non disponible |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Gravité spécial: | 0.86 |
| Densité de vapeur: | Plus lourd que l'air, (Air = 1) |
| Point d'éclair: | 25 °C (77°F) pas de méthode |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | 0.9 % (valeur pour le solvant) |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | 7 % (valeur pour le solvant) |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | Plus lent/e que l'acétate de butyle |
| Solubilité dans l'eau: | Insoluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non applicable |
| Teneur VOC: | 56 %; 486 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD) |
| Viscosité: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Ne se produira pas. |
| Produits de décomposition dangereux: | Emanations et fumées âcres. Oxydes de carbone. |
| Produits incompatibles: | Réaction avec des lessives fortes Réaction avec les oxydants puissants. Acides de Lewis forts. Acides minéraux forts. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | Peut être nocif si inhalé. Peut entraîner une irritation du nez et de la gorge. Peut avoir des effets sur le système nerveux central comme : maux de tête, vomissements, douleurs abdominales, étourdissements, confusion, difficultés respiratoires. Peut causer une narcose, en concentrations élevées. L'inhalation répétitive de concentrations de vapeur/buée élevées peut causer des lésions pulmonaires, hépatiques et rénales. |
| Contact avec la peau: | Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation/dermatite. |
| Contact avec les yeux: | Le contact avec le produit non durci peut irriter les yeux. |
| Ingestion: | Peut être nocif, voire même mortel, si avalé. |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s | Effet immédiat et retardé sur la santé. |
|------------------------|--|---|
| Solvant Stoddard | Rien | Système nerveux central, Irritant |
| Xylenes | Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg | Cardiaque, Système nerveux central, Irritant, Reins, Foie |
| Ethylbenzene | Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg | Irritant, Système nerveux central |
| 1,2,4-Trimethylbenzene | Oral LD50 (Rat) = 6.0 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 3,160 mg/kg | Système nerveux central, Irritant, Respiratoire |
| Naphthalene | Oral LD50 (Rat) = 490 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2.6 g/kg Oral LD50 (Rat) = 2,200 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,400 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 20 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2.0 g/kg | Sang, Système nerveux central, Yeux, Irritant |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|------------------------|--|------------------|--|
| Solvant Stoddard | Non | Non | Non |
| Xylenes | Non | Non | Non |
| Ethylbenzene | Non | Groupe 2B | Non |
| 1,2,4-Trimethylbenzene | Non | Non | Non |
| Naphthalene | Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain | Groupe 2B | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ADHESIVES
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Information sur la réglementation Canadienne**

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3, 8, 11, 15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/01/2018

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.